RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01426
Numéro SIREN : 752 382 572
Nom ou dénomination : ABCDis

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2019 sous le numéro de dépôt 15130

ABCDis
Société par actions simplifiée au capital 50.000 euros
Siège social : 85 – 87, rue de France
06000 Nice

752 382 572 RCS Nice
---***---

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 MAI 2019
---***---

L'an deux mille dix-neuf,
et le sept mai,
à 18 heures 30,

Les associés de la société ABCDis, au capital social de 50.000 euros dont le siège social est situé au 85 – 87, rue de France – 06000 Nice (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société ROSES DE MAI, sis 28, route de Valbonne à Grasse Plascassier (06130), sur convocation verbale du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud BLACHERE, en sa qualité de représentant de la société AB HOLDING, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Clément BOURASSIN est nommé secrétaire de séance.

La Commissaire aux comptes dûment convoquée est absente et excusée.

L'ensemble des associés signe la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permettant de constater que les associés présents possèdent 5.000 actions sur les 5.000 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

*
* *

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ;
- les statuts actuels de la Société ;
- le projet de statuts modifiés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

*
* *

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

AB

Greffe du tribunal de commerce de Nice : dépôt N°15130 en date du 07/06/2019

- Modifications statutaires suite à la nomination d'un nouveau président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

*
* *

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de nomination de la société AB HOLDING en qualité de nouveau présidente de la Société, l'Assemblée Générale des associés décide de procéder à la modification de l'article 36 des statuts, de la manière suivante :

« *ARTICLE 36 – NOMINATION DU PRESIDENT*

Par délibération de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mai 2019, il a été pris acte de la fin du mandat de Monsieur Benoît BOURASSIN. L'Assemblée Générale ordinaire a nommé la société AB HOLDING aux fonctions de président pour une durée indéterminée ».

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Monsieur Arnaud BLACHERE
Le Président de séance

AB

ABCDis
Société par actions simplifiée au capital 50.000 euros
Siège social : 85 – 87, rue de France
06000 Nice

752 382 572 RCS Nice
---***---

STATUTS MIS A JOUR

SUITE AUX DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Article 36 – Nomination du Président

" certifiés conformes "